



**Mairie
d'ESCAUDŒUVRES
59161**

Tél : 03.27.72.70.70

Fax : 03.27.72.70.92

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU JEUDI 26 MAI 2016 A 19 HEURES**

Suite à la convocation qui lui a été adressée en date du 20 mai 2016, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Patrice EGO, Maire.

Etaient Présents : MM. EGO Patrice – DOMISE-PAGNEN Gérard – RICHEZ Annick – MORY Nicole – PLATEAU André – EGO Anne-Sophie – COLAU Johann – TABARY (ex Mme PEREIRA) Fabienne – BRASSART Marie-Josée – GONCALVES Ernestine – CREPIN Régis – QUIEVREUX Monique – OLIVIER Mickaël – DOISE Pierre – NINET Isabelle – FONTAINE Annick

Formant la majorité en exercice,

Absents excusés ayant donné procuration : M. ACURCIO Jorge a donné procuration à M. COLAU Johann – Mme ROCQUET Marie-Thérèse a donné procuration à Mme RICHEZ Annick – M. ROGER René a donné procuration à M. OLIVIER Mickaël – Mme LALANDE Réjane a donné procuration à Mme BRASSART Marie-Josée – M. DUEZ Jean-Pierre a donné procuration à M. DOISE Pierre

Absents : MM. CARDON Raymond – VANDEVILLE Laëtitia

Madame MORY Nicole a été élue Secrétaire de séance.

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal en date du 28 avril 2016

La séance ouverte, Monsieur le Maire demande à l'ensemble des membres du Conseil Municipal présents s'ils ont bien été destinataires du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 28 avril 2016 et s'il y a des observations à formuler. Sans observation de la part des conseillers municipaux présents, Monsieur le Maire déclare le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 28 avril 2016 adopté à la majorité (4 voix contre des élus d'Une équipe pour gérer).

2. Exécution du budget 2016 – Décision modificative n°1 : Modification d'une imputation budgétaire à la demande de la trésorerie

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le compte 775 apparaît au budget en recettes de fonctionnement, il est crédité de 160.000 euros correspondant au produit de ventes d'immeubles (cessions d'immobilisations). Il s'avère nécessaire de transférer ces crédits du compte 775 au compte 7788 (produits exceptionnels divers) puis de les retirer de ce compte et d'inscrire au compte 024 (produits des cessions d'immobilisations) en recettes d'investissement 160.000 euros.

Enfin, il faut diminuer en section de fonctionnement le compte 023 (dépenses – virement à la section d'investissement) pour financer les investissements de 160.000 euros et en section d'investissement le compte 021 (recettes – virement de la section d'exploitation) provenant de la section de fonctionnement.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur cette modification.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (4 voix contre des élus d'Une équipe pour gérer)

- adopte la modification n°1 à apporter au budget primitif 2016

3. Exécution du budget 2016 – Décision modificative n°2

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que Monsieur le Sous-Préfet de Cambrai a adressé à la Municipalité un courrier daté du 29 avril 2016 se rapportant au budget communal 2016 au travers duquel il fait part de quelques observations sur ce document budgétaire.

Chaque membre du Conseil Municipal a été destinataire de la copie de ce courrier ainsi que de la réponse apportée le 12 mai 2016.

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu d'apporter quelques petites modifications au budget 2016.

Au compte 7411 *Dotation globale de fonctionnement – Dotation forfaitaire*, il a été inscrit au budget 176.644 euros, il y a lieu de diminuer cette recette de 96.911 euros.

Ces crédits supprimés de ce compte seront inscrits aux comptes :

<i>Dotation et compensations diverses</i>	compte 74718	16.000 €
	compte 7473	911 €
	compte 74834	10.000 €
	compte 74835	70.000 €
	<hr/>	
	Total	96.911 €

Monsieur le Maire demande ensuite au Conseil Municipal de se prononcer sur cette modification.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (4 voix contre des élus d'Une équipe pour gérer)

- adopte la modification n°2 du budget 2016 telle que présentée.

4. Travaux de réfection de la toiture du centre Benoit Frachon – Passation d'un marché

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un avis d'appel public à la concurrence a été publié dans le quotidien La Voix du Nord du lundi 16 mai 2016. La remise des offres pour la réfection de la toiture du Centre Benoit Frachon a été fixée au 23 mai 2016 à 17 heures. Quatre entreprises ont retiré un dossier de consultation. Il s'agit de :

- ADC Couverture – 73 rue de la République – 59540 CAUDRY
- COEXIA Agence Hainaut – Rue du Bas Pré – BP 55 – 59590 RAISMES CEDEX
- SOPREMA – 851 rue du Chemin Vert – BP 20104 – 59891 LESQUIN CEDEX
- TBRC – 5 rue du Bac – 59268 FRESSIES

La Commission municipale d'appel d'offres s'est réunie le mardi 24 mai à 11 heures afin de procéder à l'ouverture des plis, à l'examen des offres et au choix de l'entreprise.

Monsieur le Maire, Président de la CAO, indique qu'une seule entreprise a remis une offre. Il s'agit de l'entreprise ADC Couverture de CAUDRY. La vérification de l'offre a permis à la Commission de conclure que l'offre est conforme et qu'il n'y a pas d'anomalie. La Commission municipale d'appel d'offres a décidé à l'unanimité de retenir l'entreprise ADC Couverture pour un montant de travaux hors taxes de 38.853,18 €.

Monsieur le Maire demande ensuite au Conseil Municipal se prononcera pour valider le choix de la Commission et pour autoriser son Maire à signer les pièces du marché qui sera passé avec l'entreprise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (4 abstentions des élus d'Une équipe pour gérer

- valide le choix de la Commission municipale d'appel d'offres
- désigne l'entreprise ADC Couverture – 73 rue de la République – 59540 CAUDRY – pour réaliser les travaux de réfection de la toiture du Centre Benoit Frachon pour un montant hors taxes de 38.853,18 euros.
- autorise son Maire à signer les pièces administratives du marché à passer avec l'entreprise ADC.

5. Passation des marchés de fourniture de gaz et d'électricité

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 26 novembre 2015, le Conseil Municipal a entériné le choix du Bureau d'ingénierie NALDEO de LYON pour assurer l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation d'un marché de fourniture de gaz et d'un marché de fourniture d'électricité. Au terme d'une procédure complexe entièrement réalisée par voie électronique (procédure entièrement dématérialisée), la Commission municipale d'appel d'offres a été amenée à se réunir à plusieurs reprises.

En matière de fourniture de gaz, c'est TOTAL Energie Gaz qui a été retenu avec une offre de 42.134,14 € TTC devant Gaz de Bordeaux (45.212,68 € TTC).

En matière de fourniture d'électricité, c'est ALTERNA qui a été retenu avec une offre de 15.361,71 € HT.

Monsieur le Maire a signé les pièces administratives des marchés en application des dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-24 du CGCT immédiatement après l'ouverture des plis et le choix des fournisseurs afin de figer les offres qui pouvaient changer à tout moment compte tenu des fluctuations des cours de la Bourse. Monsieur le Maire précise que ces marchés de fournitures d'énergie sont passés pour une durée limitée et pour les points de comptages supérieurs à 36 kVA (tarifs jaunes et tarifs bleus). Le Conseil Municipal se prononcera pour acter ces choix.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (4 abstentions des élus d'Une équipe pour gérer

- donne acte à Monsieur le Maire de la passation des marchés pour l'acheminement et la fourniture d'énergie gaz et électricité
- confirme que TOTAL Energie Gaz est adjudicateur du marché Gaz pour un montant de 42.134,14 € TTC
- confirme que ALTERNA est adjudicateur du marché Electricité pour un montant de 15.361,71 € HT.

6. Adhésion de la Commune d'Escaudoevres au groupement de commande pour la fourniture et l'acheminement d'énergie Gaz et Electricité supérieures à 36kVA

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de l'ouverture du marché à la concurrence pour la fourniture et l'acheminement d'énergie Electricité et Gaz, la Municipalité a passé deux marchés de fourniture d'énergie, un avec TOTAL Energie Gaz et un avec ALTERNA pour l'électricité.

Monsieur le Maire explique qu'afin de bénéficier d'offres futures encore plus intéressantes, le Conseil Municipal est invité à se prononcer pour faire adhérer la Commune d'ESCAUDOEUVRES au groupement de commande pour la fourniture et l'acheminement d'énergie électricité et gaz initié par le SIDEC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (4 abstentions des élus d'Une équipe pour gérer)

- décide de solliciter auprès du SIDEC l'adhésion de la Commune d'ESCAUDOEUVRES au groupement de commande qui a été créé par le syndicat intercommunal.

7. SIVU Aide à la personne « Sociale Symbiose » – Modification statutaire

Monsieur le Maire informe l'assemblée que par délibération en date du 29 mars 2016, le Comité syndical du SIVU « Sociale Symbiose » a décidé de transférer le siège du syndicat à la mairie de Thun l'Evêque 379 rue Roger Salengro.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur cette modification.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- émet un avis favorable au transfert du siège du syndicat intercommunal à vocation unique d'aide à la personne « Sociale Symbiose » à la Mairie de Thun l'Evêque 379 rue Roger Salengro.

La séance est levée à 19 heures 50.